



URFU

Union des retraités des Finances UNSA

La lettre URD

N° 36

AVRIL 2022



UNION DES RETRAITÉS DES DOUANES

ELECTIONS

L'UNSA est apolitique (cf sa charte) mais a quand-même l'obligation de se positionner vis-à-vis de ceux qui nous gouvernent dans la mesure où ce sont eux qui, en tant que responsables de l'État orientent notre vie, son niveau, sa qualité, et notre avenir. Et chaque année qui passe nous prouve la justesse de l'analyse. C'est ainsi qu'au fil des ans nous nous calons par rapport à eux, quand ils tiennent les rênes du pouvoir ! Nous allons être appelé à voter en 2022, chacun aura bien entendu son libre arbitre, ce qui nous différencie de la vie dans les pays totalitaires. Ainsi l'URFU/URD ne donnera aucune consigne de vote : nous devons simplement avoir de la mémoire ! Tout consigne ou «anti-consigne» vis à vis de l'un(e) ou de l'autre ne saurait nous agréer.

#####

Sommaire :

- Page 1 : Inflation 5%
- Page 2 : Emplois séniors
- Page 3 : Supermarchés
- Page 3 : Conseillers bancaires
- Page 4 : Bonus-malus auto
- Page 4 : Prix voitures électriques
- Page 5 : Partir en vacances
- Page 6 : Surveillance à domicile
- Page 6 : Assurance annulation
- Page 7 : Territoire de Belfort
- Page 7 : Choisir ses pâtes
- Page 8 : Adhésion

#####

Qui aime bien ses lunettes ménage sa monture

Francis Blanche

Une inflation 2022 à 8,9,10 % ? Les retraités laissés pour compte ?

On peut légitimement se poser ces questions !

Voilà des chiffres qui risquent d'inquiéter bien des Français... La croissance de l'économie française devrait être réduite en 2022 de 0,5 à 1,1 point de pourcentage par la guerre en Ukraine, laquelle va aussi provoquer plus d'inflation, selon deux scénarios présentés par la Banque de France.

Deux scénarios... en fonction du prix du pétrole

Le produit intérieur brut (PIB) français progressera de 3,4 % en 2022 si le prix du pétrole s'établit en moyenne sur l'année à 93 dollars, mais de seulement 2,8 % si ce prix atteint 119 dollars, et sans la guerre, la prévision de croissance aurait été de 3,6 % à 3,9 %.

Les conséquences de la guerre se feront sentir sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui devrait atteindre cette année 3,7 %, selon le premier scénario, et 4,4 % selon le second, nous prédisons largement plus...

Cet indicateur de l'inflation, qui permet des comparaisons au niveau européen et prend davantage en compte les prix de l'énergie que l'indice des prix à la consommation (IPC) national mis en avant par l'Insee, s'est élevé à 4,5 % sur un an en France en mars, mais il devait selon les modélisations réalisées par la Banque de France avant la guerre revenir aux alentours de 2 % avant la fin 2022, ça on demande à voir !

Une inflation à ??? en 2022

L'inflation va rester « élevée tout au long de l'année 2022 » à cause notamment des conséquences de la guerre en Ukraine.

La forte inflation sera alimentée par les prix de l'énergie mais aussi ceux de l'alimentation dont le rythme de hausse devrait nettement augmenter dans les mois qui viennent.

Et pour la suite ?

Pour 2023 et 2024, la Banque de France prévoit que la croissance, qui bénéficie encore cette année d'un fort acquis du début d'année, diminuera à 2 % puis à 1,4 % dans le premier scénario qualifié de « conventionnel », et à 1,3 % puis à 1,1 % dans le deuxième appelé « dégradé ».

La banque centrale prévoit désormais que l'inflation diminuera à 1,9 % en 2023 puis à 1,7 % dans le scénario conventionnel, mais qu'elle se maintiendra à un niveau élevé avec 3,3 % l'an prochain avant de retomber à 1,5 % en 2024 dans le scénario dit « dégradé ».

Trois pans de l'économie touchés

Or la Banque de France n'a pas calculé l'effet qu'aurait un arrêt des fournitures de gaz et de pétrole russes....

Les chocs négatifs du conflit sur l'économie française sont en outre de trois ordres : augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, réduction de la consommation et de l'investissement, ainsi qu'un déficit du commerce extérieur.

Quelle sont les intentions du (de la) futur(e) président(e) de la République vis-à-vis du niveau de vie des retraités ? Personne ne le sait !!!

Mais pour remettre à flot et maintenir notre niveau de vie bien entamé par 5 ans de Macronisme, la « ré indexation des pensions sur l'évolution des salaires du privé » et un « rattrapage » du gel des pensions sont absolument nécessaires. Rappelons simplement que nous avons « bénéficié de 1,1% d'augmentation au 01/01/2022 ! Royal !!!

D'autant que le coût de la santé est en perpétuelle augmentation, en particulier l'augmentation « énorme » du tarif des complémentaires santé...

Derrière la réforme des retraites, le chantier de l'emploi des seniors !

« T'es un vieux croûton, tu ne sers plus à rien... » !

A quoi bon retarder l'âge de départ à la retraite quand la France compte l'un des taux d'emploi des 55-64 ans les plus faibles d'Europe ?

Un retard français

En ce lundi matin, Catherine participe à un atelier organisé par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) intitulé « Valoriser les atouts de son expérience senior ». Ils sont cinq, dans cette salle du premier étage de la Tour Ariane, à La Défense, à s'être inscrits. Tous ont occupé des postes de premier ordre, parfois à l'international, ont su s'adapter à de nouvelles fonctions en cours de route, ont concrètement aidé leur boîte à grandir. Ils se retrouvent pourtant aujourd'hui en difficulté sur le marché du travail. « Lors d'un de mes derniers entretiens, le recruteur m'a dit que j'étais très bien, que j'avais toutes les compétences, mais qu'on lui avait fixé un âge maximal à 53 ans, illustre Gilles, 59 ans, ancien directeur général d'une PME dans le secteur industriel. C'est un peu désespérant. »

La France se montre particulièrement impitoyable avec ses travailleurs seniors. Elle figure parmi les mauvais élèves de l'UE, avec un taux d'emploi de 55,2 % pour les 55-64 ans, quand l'Allemagne et les pays scandinaves culminent à plus de 70 %, selon les données d'Eurostat en 2020.

C'est pire si l'on réduit la classe d'âge aux **60-64 ans, avec un taux d'emploi de 33,1 %**, quand la moyenne européenne s'établit à 45,3 %. **Les chiffres interpellent, alors que le débat sur les retraites s'est fait une place dans la campagne électorale !**

Macron, Péresse même combat ! Et les autres ???

Les deux veulent repousser l'âge légal de départ de 62 à 65 ans... or les statistiques énoncées supra, interpellent largement.

Le président-candidat, qui sait aussi bien lire un tableau de stats que nous – et même sûrement mieux –, est bien conscient qu'il y a « un sujet autour du chômage des seniors ». Mais il tient son argument choc : « A chaque fois qu'un pays a décalé l'âge légal, ça a amélioré le taux emploi des seniors ... **Sauf que la France souffre d'un retard colossal dans la prise en considération de ce que peuvent apporter ces fameux seniors aux entreprises.**

Ce n'est pas nous qui le disons, mais un rapport sur « le maintien en emploi des seniors » remis début 2020 au Premier ministre. Les auteurs rappellent notamment qu'un accord-cadre avait été signé au niveau européen en 2017 pour encourager le « vieillissement actif et l'approche intergénérationnelle » dans les entreprises.

Force est de constater que la France est l'un des pays européens dans lequel cette approche et les divers instruments qui la portent ont eu le moins d'échos et de traductions opérationnelles. En résumé, **que ce soit du côté des employeurs ou des pouvoirs publics**, personne ne s'est donné la peine de réfléchir à ce que l'on pourrait mettre en place pour offrir une dernière partie de vie active à la fois épanouissante pour les salariés et utile pour l'économie.

Après des décennies passées à inciter les gens à partir plus tôt, pour qu'ils profitent davantage de leur retraite et, surtout, pour laisser la place aux jeunes (ce qui était à l'évidence une idée généreuse !), « le siècle tout fric », fait place à une logique qui doit profiter aux entreprises et surtout à leurs actionnaires, en diminuant les charges à tout va, au cas de l'espèce celles de caisses de retraites !

Mensonge éhonté ou « Crime social » ?

Car il s'agit bien de cela ces politiques valets serviles du patronat n'ont qu'une idée en tête, diminuer le coût du travail et subséquemment celui des charges qui lui sont inhérentes (les retraites par exemple).

L'objectif étant de réduire le montant versé en termes de pension par une impossibilité d'atteindre en fait les annuités demandées ; que l'on soit fonctionnaire ou employé du privé (chômage de fin de carrière) !

Dégâts collatéraux !

Dans ce débat ultérieur promis qui n'en n'est pas un en fait ! Le candidat président annonce des échanges ultérieurs à sa réélection, qui seront, n'en doutons pas, du niveau de ceux qui ont suivi la crise des gilets : « écoutez-moi, j'ai la science infuse, donc tout le monde en rang d'oignon derrière moi ! »

Or les dégâts collatéraux sur les régimes de sécurité sociale et organismes mutuelles en termes de surcoût dû à un emploi tardif et donc une fatigue et des maladies induites, personne n'en parle. Mais ce sont bien les citoyens qui en supporteront le coût

Dans d'autres pays, les seniors ont leur place, ils sont parfaitement intégrés. Chez nous Il va falloir réfléchir globalement, ouvrir des passerelles entre emploi et retraite et non prendre des décisions abruptes. Sinon, on ne va engendrer que de la précarité supplémentaire. C'est un énorme chantier !



DOSSIER VACANCES

Comment partir en vacances l'esprit tranquille ?



Face à l'importance du nombre de cambriolages chaque été, il est essentiel de respecter certaines consignes de sécurité avant de partir.

D'après les chiffres disponibles du ministère de l'Intérieur, environ **490.000 ménages ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage** de leur résidence principale en 2018. Si les confinements successifs de 2020 ont entraîné une forte baisse de cette délinquance (- 20 %), la reprise des loisirs et vacances sont à présent autant d'aubaines pour les malfaiteurs. **La sécurité de votre logement doit donc être une priorité dès votre emménagement.**

Des réflexes de prudence

Installez un œilleton et un entrebâilleur à la porte d'entrée, assurez-vous de la solidité de vos volets, des systèmes de verrouillage des fenêtres et, selon la localisation de votre habitation, n'hésitez pas à investir dans un système d'alarme (seuls 8 % des ménages en seraient équipés, selon l'Insee).

Sans tomber dans la paranoïa, il est en outre nécessaire d'adopter de bonnes habitudes au quotidien pour éviter de constituer une cible facile. Évitez, par exemple, d'inscrire votre adresse sur votre trousseau de clés et pensez à fermer la porte à double tour, y compris lorsque vous êtes chez vous. Le cas échéant, rangez soigneusement tous les outils de jardin qui pourraient constituer des armes ou un échafaudage.

Par ailleurs, lorsque vous partez en vacances pendant plusieurs jours, voire semaines, il est important de dissimuler votre absence, faites comme beaucoup, demandez à un voisin ou à un proche de passer chez vous régulièrement. En plus d'arroser vos plantes, il pourra ainsi ouvrir les volets, vider la boîte aux lettres, allumer la radio quelques heures... À défaut, faites suivre votre courrier et installez un programmateur sur votre éclairage ou votre télévision.

Les dessous de l'assurance-vol

Malgré ces mesures de prudence, le risque zéro n'existe pas. **C'est pourquoi il est nécessaire d'être bien assuré.** Les contrats multirisques habitation comprennent généralement une garantie contre le vol. Encore faut-il vérifier **la qualité de sa couverture.**

Regardez tout d'abord quelles formes de vols sont prises en charge par **effraction, avec violence, par intrusion clandestine** en présence du propriétaire ou encore en usant de fausses clés. Attention, **seuls les types de vols énumérés** dans le contrat sont **couverts.**

Prenez aussi garde aux **conditions de sécurité** imposées par votre assureur. Selon les compagnies, cela peut aller du **simple verrou à la pose de grilles ou d'une alarme**, sans lesquels la garantie ne jouera pas.

La **limite de remboursement** des possessions peut également varier, tout comme la prise en charge ou non d'actes de **vandalisme**. Dans tous les cas, si vous avez été cambriolé, **contactez directement les forces de l'ordre sans rien toucher**, ainsi que **votre assureur.**

Opération tranquillité vacances

Chaque été, les services de gendarmerie et de police se mobilisent sur tout le territoire pour surveiller les domiciles inoccupés des particuliers dans le cadre de « l'opération tranquillité vacances » (OTV). Depuis 2009, le dispositif a par ailleurs été étendu à l'ensemble des vacances scolaires.

Pour en bénéficier, il vous suffit de **signaler votre absence au commissariat de votre quartier.** Vous pouvez remplir le formulaire adéquat téléchargeable sur la plateforme officielle Service-public.fr ou sur les sites internet des municipalités.

Il comporte vos coordonnées et adresse, la période concernée ainsi que les caractéristiques de sécurité de votre logement. Par ce biais, votre foyer fera alors l'objet de **patrouilles de surveillance** qui vous avertiront immédiatement en cas d'anomalie.

En quoi la surveillance de domicile consiste-t-elle ?

Pour plus de sérénité, pendant vos absences des professionnels peuvent surveiller et entretenir votre résidence pendant votre absence. Laisser sa maison trop longtemps inoccupée est souvent source d'inquiétude.

La surveillance temporaire de résidence fait partie des 26 activités de services à la personne à domicile qui facilitent la vie quotidienne des Français. Beaucoup de familles quittent en effet leur résidence principale pour partir en vacances ou possèdent un logement secondaire qu'elles occupent quelques semaines par an.

La surveillance à domicile, c'est quoi ?

Dès lors que vous vous absentez pour quelques jours ou quelques semaines de votre logement, vous pouvez faire appel à un professionnel afin d'assurer une forme de gardiennage qui vous mettra à l'abri du danger.

L'intervenant peut accomplir des missions de maintenance, d'entretien et de vigilance. En pratique, il va donc s'occuper alors de votre domicile, veiller à ce que tout soit en ordre en cas d'intempéries et donner l'impression d'une maison habitée afin d'éviter d'éventuels cambriolages.

Attention toutefois, il s'agit ici d'un simple gardiennage ponctuel et vigilant et non d'un service de sécurité, qui nécessite la mise en place d'alarme, de vidéosurveillance, de rondes régulières...

Comment ça fonctionne ?

Lorsque vous faites appel à une agence proposant ce type de service, celle-ci va d'abord déterminer avec vous le mode de gardiennage et qui vous convient. Les entreprises proposent généralement une offre à la carte. Plusieurs formules peuvent être envisagées, du confort hebdomadaire à la maintenance plus occasionnelle.



Vous choisissez les missions, la périodicité, le nombre de passages et les jours d'intervention. Une fois les modalités du contrat définies, vous laissez un double des clés de votre résidence à l'agence, qui s'occupera du planning et de l'organisation de son personnel. S'il y a un souci, l'intervenant attiré vous appellera et vous tiendra au courant aussi vite que possible.

Des prestations à la carte

Les missions de l'intervenant varient considérablement en fonction des objectifs attribués, qu'il s'agisse d'entretenir les lieux lorsqu'ils sont longtemps inhabités ou de prévenir des cambriolages potentiels.

Parmi les principales tâches proposées, citons notamment l'ouverture et la fermeture des volets, l'aération de la maison, l'arrosage des plantes et du jardin, la vérification du bon fonctionnement des appareils ménagers tel que le congélateur, la relève du courrier ou encore les petits travaux ménagers divers à l'intérieur du logement (poussière, aspirateur...) et même les soins basiques des animaux (alimentation, sortie dans le jardin).

Combien ça coûte ?

Pour bénéficier d'une maintenance de domicile, comptez une vingtaine d'euros de l'heure, selon les organismes et les prestations proposées. En faisant appel à ce type de service, vous pouvez cependant **bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, à hauteur de 50 % des sommes versées.**

Une question de confiance

Afin de gagner la confiance de leurs clients, les sociétés de services à la personne proposant des prestations de gardiennage choisissent en principe leurs salariés en passant en revue leurs expériences et références. **Cela dit, il est toujours bon d'interroger l'entreprise sur son mode de recrutement et de rencontrer l'intervenant pour un essai avant de lui confier les clés de votre maison.**

Vacances : l'assurance annulation

Souvent considérée comme une protection superflue, l'assurance annulation est en plein boom depuis le début de la pandémie. Que couvre-t-elle ? Combien coûte-t-elle ? À quelles conditions ?

Comme vous le savez si l'on veut profiter de tarifs avantageux, mieux vaut réserver plusieurs mois à l'avance son billet d'avion et son hébergement à l'autre bout du monde. Sauf qu'à trop anticiper, on s'expose à un large éventail d'imprévus qui peuvent finalement gâcher le séjour. La solution ? Souscrire une garantie annulation de voyage.

Quels motifs acceptés ?

Renoncer à ses vacances au dernier moment est non seulement frustrant mais aussi très coûteux. À moins d'avoir pris vos précautions, vous en serez de votre poche pour l'intégralité du prix de votre billet d'avion, le montant du séjour et de la location de l'hébergement etc. L'assurance annulation vise alors à rembourser les frais retenus par les voyageurs et les loueurs.

Mais attention, pour la faire jouer, il faut que vous soyez victime d'une circonstance grave, imprévisible et indépendante de votre volonté vous obligeant à renoncer à votre voyage. Si les risques couverts varient d'un contrat à l'autre, on retrouve le plus souvent les maladies, accidents ou décès dont peuvent être victimes l'assuré ou ses proches (conjoint, enfants ou compagnons de voyage).

Certains événements personnels comme des dommages importants à votre domicile ou à votre véhicule, un vol de papiers d'identité ou encore un empêchement professionnel du conjoint non retraité peuvent également être pris en compte.

Les assurances les plus complètes proposent une **couverture « toutes causes justifiées »**, sous réserve qu'elles soient elles aussi soudaines, imprévisibles et indépendantes de votre volonté.

Vers qui se tourner ?

La **grande diversité des offres** impose d'y regarder à deux fois avant de s'engager. Cette protection est tout d'abord souvent incluse dans le prix d'un séjour organisé ou proposée en supplément par le tour-opérateur.

Pour les adeptes du vol sec (pris seul), sachez qu'une assurance annulation peut également être ajoutée lors de la réservation de votre billet d'avion ou de train pour quelques euros supplémentaires. Néanmoins, l'idéal reste d'opter pour un billet modifiable jusqu'au départ.

Par ailleurs, les cartes bancaires haut de gamme incluent aussi souvent diverses garanties, dont l'assurance annulation.

Enfin, les formules packagées proposées par les assureurs voyage spécialisés sont plus onéreuses (entre 3 et 6 % du coût du séjour) mais comprennent en général les frais d'annulation, ainsi que des garanties d'assistance, de rapatriement ou encore une protection pour vos bagages.

Une sécurité appréciable lorsqu'on sait qu'à l'étranger le moindre **séjour hospitalier peut coûter plusieurs milliers voire dizaine de milliers d'euros...**

Quelle vigilance ?

Comme toute assurance, ce type de protection comporte **d'inévitables clauses d'exclusion, franchises et plafonds d'indemnisation** qui peuvent influencer votre choix. Un **comparatif minutieux** est donc impératif avant de s'engager.

En tout état de cause, sachez que les **changements d'avis ou votre négligence** (comme un passeport périmé ou l'absence de visa) ne **permettront jamais de faire jouer une garantie annulation.** De même, cette assurance pallie **uniquement vos impondérables** et non ceux des prestataires auxquels vous faites appel.

Enfin, en cas de défaillance du voyageur ou de la compagnie aérienne, ce sont ces derniers qui devront vous rembourser.



BULLETIN D'ADHÉSION

A renvoyer accompagné du règlement à :

URFU/URD

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia B- 4 rue Paul Bert – 05000 GAP

M., M^{me}, M^{elle} :

Prénom : né(e) le :

Adresse complète :

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

Adresse électronique personnelle :

Syndicat en tant qu'actif :

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €
(Chèques à établir au nom de URFU)

Ces 40€ ouvrent droit à une réduction d'impôt nette des deux tiers soit 27 € ; donc coût réel pour l'adhérent pour l'année de 13€.